

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**SCP F. GIRAUD, O. COURTES-LAPEYRAT, A. CRESCINI, notaires à
ANNONAY (07100) 63 avenue de l'Europe**

DATE DE L'ACTE : 10 janvier 2024

COMMUNE DE SAINTE LUCIE DE TALLANO (Corse du Sud)

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Anthelme CRESCINI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Mme Yolande Gislaine Anne Brigitte LOUBET, 9 rue Général Gramat, 19100 BRIVE LA GAILLARDE, née à Ajaccio le 16/05/1980

M. Alexandre Rodrigue Claude Stéphane LOUBET, 3 montée de la Place, 07410 ST FELICIEN, né à Marseille le 27/07/1982

- Désignation des terrains :

La totalité de : Lieudit Buggiolaccia, section AD n°214 pour 8a 55ca ; section AD n°216 pour 74 ca

La moitié de : Lieudit Forcone, section AD n°96 pour 2a 52ca ; Lieudit Zuccale Minore, Section AD n°253 pour 6a 00ca

La moitié de biens non délimités :

Lieudit Forcone, section AD n°256 pour 36a 64ca sur 1ha83a20ca

Lieudit Zuccale minore, section AD n°257 pour 71a 43ca sur 2ha85a70ca

Lieudit Catarello, section C n°2 pour 15a 92ca sur 1ha 52ca 80ca ; section C n°3 pour 54ca sur 5a 20ca

Lieudit Prese, section C n°4 pour 34a 36ca sur 3ha35a40ca, section C n°5 pour 2ha 28a 07ca sur 22ha26a58ca

Lieudit Fontane, section C n°6 pour 65a 74ca sur 11ha22a00ca, section C n°7 pour 4a 28ca sur 73a00ca, section C n°8 pour 79a62ca sur 13ha58a87ca

Lieudit Canle, section C n°9 pour 3ha 82 a 00ca sur 76ha40a15ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : a.crescini@notaires.fr